

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 02 décembre 2019 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire

Etaient absents : Patricia COCQUEEL, Fabienne BOURY, Christophe BASSEZ, Freddy LELEU, Emilie RINCHEVAL, Nicolas OBAL

Après avoir désigné Dominique DA SILVA, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 10 Octobre 2019, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DEC 24/2019 : contrat de maintenance du photocopieur Canon IR 2018 (Ecole Basly)
 - DEC 25/2019 : avenant n°6 au marché des assurances portant sur le lot n°3 : assurance flotte automobile et risques annexes
- **Décide** la modification n° 3 du budget primitif 2019 du budget commune.
- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, pour les travaux de rénovation thermique de l'école Ovide Leroy, les subventions au taux maximum
- **Sollicite** de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, pour la 5^{ème} phase des travaux d'accessibilité des bâtiments publics (Salle André Dubois, Foyer Omer Caron, Médiathèque, Ecole Victor Hugo et Cimetière communal), les subventions au taux maximum
- **Adhère** au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais
- **Sollicite** du Département, les subventions au taux maximum, au titre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) pour le programme intitulé « la vitrine des habitats pour la faune et la flore indigène »
- **Décide** l'adhésion à l'association Football Ecologie France
- **Décide** d'appliquer une augmentation de 3% sur l'ensemble des tarifs prévus au profit de la commune pour l'année 2020 à l'exception du tarif de la cantine primaire
- **Procède** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'adjudication suite au décès de Monsieur Claude BASSEZ, Adjoint au Maire

- **Accorde** les subventions demandées par les associations.
- **Renouvelle** le Contrat Enfance Jeunesse contracté avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019/2020
- **Demande** les subventions au titre des contrats de ville auprès de la Région (pour Nos Quartiers d'Été) et du CGET dans le cadre de la Politique de la Ville (pour les actions : En avant la citoyenneté – Manger, bouger dans son quartier – On continue le Zéro déchet)
- **Approuve** le programme du projet « Espace de Vie Sociale » au Quartier Ouest
- **Approuve** l'augmentation du tarif de la restauration maternelle de 3% comme les autres tarifs de la Commune. Au 1^{er} janvier 2020, le prix de la cantine maternelle passera de 3,00 € à 3,10€
- **Valide** la convention de restauration avec hébergement avec le Collège René Cassin et **décide** de maintenir le prix du repas pour la cantine des écoles élémentaires à 3,38 €
- **Accorde** les subventions pour les projets des écoles maternelles, primaires et le Collège
- **Accepte** les modifications apportées au tableau des effectifs du fait de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, un poste de rédacteur à temps non complet et un poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- **Accepte** la réduction du nombre des adjoints suite au décès de Monsieur Claude BASSEZ et fixe en conséquence les indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué
- **Accepte** de vendre à la Société Crédit Mutuel Aménagement Foncier (anciennement CM-CIC Aménagement Foncier) les terrains nécessaires au projet d'aménagement du Quartier Ouest
- **Décide** de déléguer la compétence de la commune en matière de droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur les parcelles inscrites dans le périmètre du projet « abords du 11/19 »
- **Décide** d'accepter la cession à l'euro symbolique à la commune de Loos-en-Gohelle par Pas-de-Calais Habitat des voiries et espaces communs de la Résidence Rue Davout
- **Informations et questions diverses**

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 3 Décembre 2019

Jean-François CARON,
Maire de Loos-en-Gohelle